

FFSA - COMITE REGIONAL MIDI-PYRENEES - ASA DU VIGNOBLE TARNAIS-

ECURIE DU SIDOBRE

9^{ème} Rallye Régional

DU SIDOBRE

23 & 24 Juin 2012

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Règlement Particulier

Ecurie du Sidobre /chez Mr CABROL Marcel : tel. 06. 15. 24. 90. 15

Siège de l'Ecurie : 10, rue de la Mairie : tel/fax : 05.63.50.57.15

Asa du vignoble Tarnais : tel 05.63.33.84.81

PROGRAMME - HORAIRES

7 Mai 2012 : Parution du règlement – Ouverture des engagements

11 Juin 2012 : Minuit : Clôture des engagements

16 Juin 2012 : Parution du Road-book

SAMEDI 23 JUIN 2012:

-
- **De 14h30 à 19h30:** Vérification administrative au garage MON TES, route de Roquecourbe- 81210 Lacrouzette Tel : 05.63. 50. 62. 79. – Fax :05 .63. 50. 62. 10.
 - A partir de **15h00** mise en parc fermé de départ ,place du Théron à Lacrouzette
- **de 14h45 à 19h45 :** Vérifications techniques au garage Montes, route de Roquecourbe .
- **18 h 45 :** Première réunion des commissaires sportifs au PC du Rallye 10, rue de la Mairie à Lacrouzette. Tel - Fax : 05 63 50 57 15.
- **20 h 15 :** Affichage des heures et ordre de départ des concurrents

DIMANCHE 24 JUIN 2012

- **9H00 :** Départ de la première voiture parc fermé place du Théron.
- **16H04 :** Arrivée première voiture parc fermé place du Théron.
- Affichage du classement final provisoire, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé place du Théron
- **18H30 :** remise des prix salle du Malous à Lacrouzette

AFFICHAGE . Le panneau d'affichage au parc fermé et de regroupement place du Théron

ARTICLE 1. P – ORGANISATION

L' A . S . A du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent les **23 et 24 Juin 2012** le **9ème Rallye Régional du Sidobre .**

Le présent règlement enregistré à la F.F.S.A . visa N° **R 211** en date du ...**11 Mai 2012**

COMITE D'ORGANISATION :

Le président, le comité directeur et les membres de l'écurie du Sidobre

Secrétariat du Rallye 10, rue de la Mairie – 81210 LACROUZETTE

Tél – Fax **05.63.50.57.15:** -- **06.15.24.90.15**

Excepté les **Com. Sportifs** membres du collège, tous les officiels de l'épreuve sont juges de faits, de droit

1 .1.P: OFFICIELS DE L'EPREUVE :

Président du collège des commissaires sportifs :	Max DECARPENTRIE	Licence	3433
Membre du collège des commissaires sportifs :	Gérard BERTRAND	Licence	5705
	Jacques JONQUIERES	Licence	9859
Directeur de course général de l'épreuve :	Philippe POITEVIN	Licence	13330
Directeur de course adjoint :	Yves ESCLOUPE	Licence	76045
	Laurent TEILLARD	Licence	10182
Médecin chef :	Mohamed EL RAKAAWI	Licence	49435
Commissaires techniques :	Arnaud DESPORTES (responsable)	Licence	2117
	André MOMMAYOU	Licence	12924
	J. Claude AYRAL	Licence	1536
	Christophe NATEWAJKO	Licence	43054
Chargé des relations avec les concurrents :	Huguette LABORIE	Licence	2279
	Dominique FAURE	Licence	166413
Chargé de la publicité	Nicole MOREL	Licence	9860
Chargé des commissaires :	Dominique MAFFRE	Licence en cours	
Responsable des parcs :	Roland MOREL	Licence	9861
Juge de Faits	Bernard MAUMUS	Licence	20913
Chargé des relations avec la Presse	Marcel CABROL	Licence	14590

1.2 p: ELIGIBILITE :

Le rallye Régional du sidobre compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2012 - Coeff. 2
- le championnat du Comité régional de Midi Pyrénées
- Le challenge des commissaires Midi-pyrénées

1.3 p: VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception, une convocation pour les vérifications qui auront lieu au garage MONTES, route de Roquecourbe 81210 LACROUZETTE Tél 05.63.50 .62 .79. de **14 H 30 à 19 30**, pour les administratives et de **14 H 45 à 19 H 45** pour les techniques.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MONTES, route de Roquecourbe LACROUZETTE. Taux horaire de la main d'œuvre **45 €T.T.C.**.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5p : Toute personne qui désire participer au 9^{ème} rallye Régional du Sidobre, doit adresser la demande d'engagement si jointe dûment complétée au secrétariat du Rallye, avant le lundi 11 Juin 2012 minuit.

3.1.10p : Le nombre des engagés est fixé à 100 maximum.

3.1.11.1p : Les droits d'engagements sont fixés :

- pour les pilotes avec la publicité des organisateurs : 285 €
- pour les pilotes sans la publicité des organisateurs : 570 €

3.1.12p : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque étant libellé à l'ordre de l' ECURIE DU SIDOBRE .

- ARTICLE 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p Voitures autorisées : Conforme au règlement standard FFSA 2012

4.3p Assistance : Conforme au règlement standard FFSA

les assistances ne sont autorisées que dans le Parc prévu à cet effet à Lacrouzette

4.3.2.3p limitation changement de pièces : Conforme au règlement standard FFSA 2012.

La présence d'une bâche et d'un extincteur est obligatoire pour chaque assistance.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p : Description : Le 9^{ème} rallye Régional du Sidobre, représente un parcours de **96,100** km.

Il est divisé en **1** étape, **3** sections,

Il comporte **6** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **39,300kms**.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le **samedi 16 juin à partir de 8 H au siège de l'écurie, 10 rue de la Mairie, ou au garage MONTES ,route de Roquecourbe à Lacrouzette.**

6.2 P : Reconnaissances : Conforme au règlement F.F.S.A.

Les reconnaissances se dérouleront uniquement le :

Samedi 16 Juin 2012, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.-

le samedi 23 juin de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois maximums.

Des contrôles seront mis en place- Une feuille de pointage distribuée à chaque équipage

6.3 p : Carnet de contrôle : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 p : Circulation : Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p : Disposition générale relative aux contrôles

7.2.11p : Les signes distincts des commissaires sont :

- combinaisons pour commissaires
- brassard pour chef de poste

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

SCRATCH		GROUPE	
1°	550 €	1°	300 €
2°	400 €	2°	160 €
3°	245 €	3°	130 €

CLASSE				
Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à 15	De 15 et +
1°	285 €	285 €	285 €	285 €
2°	-	150 €	160 €	170 €
3°	-	-	100 €	125 €

Les classes A5K- A6K- A7K -A7S, seront regroupées avec leurs classes respectives A5 -A6 -A7.

Le groupe Z, sera récompensé au groupe, si moins de 3 partants le prix sera divisé par deux.

Les prix ne sont pas cumulables

COUPE DES DAMES : le 1^{er} équipage entièrement féminin sera récompensé.(140 €)

COUPES : aux 3 premiers du scratch, à chaque 1^{er} de groupe, et à chaque 1^{er} de classe
3 commissaires seront récompensés

La distribution des prix aura lieu le dimanche 24 juin 2012 à 18h30 à LACROUZETTE, salle du Malous.